

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 10973 Numéro SIREN : 562 128 041 Nom ou dénomination : 3 D DONA
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2022 sous le numéro de dépôt 4137

Nu u u
Copie certifiée conforme
à l'original

DÉPÔT AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL	
LE	10 FEV. 2022
SOUS LE N°	437

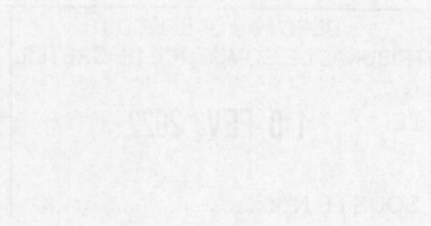
3 D DONA

SIRET : 56212804100026 - APE : 4631Z

**Comptes annuels
au
31 décembre 2020**

AUDIT EXPERTISE CHORON & ASSOCIÉS
11 impasse Alexis Trinquet, 91000 EVRY
Téléphone: 01 69 91 41 00

10007000 9-100 1000
10 1000 1000



COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2020			Exercice clos le 31/12/19
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/20	
Capital souscrit - non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	63 845	63 845		
Fonds commercial	1 908 027	463 451	1 444 576	1 444 576
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 697	85 630	13 067	18 546
Autres immobilisations corporelles	1 279 604	855 964	423 640	424 701
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	10 000		10 000	405
Autres	90 478		90 478	90 478
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	3450652	1468890	1981762	1978706
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	245 327		245 327	201 076
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 618 309	140 311	1 477 998	1 832 184
Autres créances	104 233		104 233	106 993
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	762		762	762
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 173 576		1 173 576	233 12
Charges constatées d'avance	3 419		3 419	6 962
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	3145626	140311	3005316	2171289
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)				
PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)				
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	6596278	1609201	4987077	4149995

BILAN PASSIF

	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/19
CAPITAUX PROPRES		
Capital	150 000	150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserve légale	15 000	15 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres	892 721	870 655
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	120 615	147 066
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	1178336	1182721
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 000	10 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	10 000	10 000
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 820 267	1 127 975
Emprunts et dettes financières diverses	40 779	35 935
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 681 797	1 547 817
Dettes fiscales et sociales	255 899	244 102
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		1 447
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	3798741	2957275
ECARTS DE CONVERSION ET DIFFERENCES D'EVALUATION PASSIF (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	4987077	4149995

ANNEXES

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. RÈGLES GÉNÉRALES

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

3. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Néant.

4. STOCKS

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

8. COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe DEL GAUDIO, actionnaire majoritaire, présente des comptes consolidés, selon les normes IFRS.

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine en fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais d'établissement et de développement							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1971873					1971873	
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	1971873					1971873	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agenc- des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel	98697					98697	
Installations générales, agencements divers	1108011		2579			1110590	
Matériel de transport			60000			60000	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	107592		1423			109015	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	1314300		64002			1378301	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres immobilisations financières	90883		9595			100478	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	90883		9595			100478	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	3377055		73597			3450652	

AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	527 297			527 297
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	527 297			527 297
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel	80 151	5 479		85 630
Inst. générales, agencements, aménagements divers	695 243	53 101		748 344
Matériel de transport		6 867		6 867
Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 659	5 094		100 753
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	871 052	70 541		941 594
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)	1 398 349	70 541		1 468 890

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				NEANT

DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières				
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients	109 120	65 502	34 311	140 311
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL GÉNÉRAL	109 120	65 502	34 311	140 311

FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Droit au bail Semmaris	908 027	
Concession La Goelle	1 000 000	
TOTAL	1 908 027	

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	10 000	10 000	
Autres immobilisations financières	90 478		90 478
Clients douteux ou litigieux	207 258	207 258	
Autres créances clients	1 411 051	1 411 051	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 467	4 467	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	23 903	23 903	
Taxe sur la valeur ajoutée	39 920	39 920	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	35 943	35 943	
Charges constatées d'avance	3 419	3 419	
TOTAL DES CRÉANCES	1826439	1735961	90478

CAPITAUX PROPRES

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	4 000			37,5
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	9999,6			9999,6
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9999,6			9999,6

ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	500	500		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	1 819 766	1 819 766	1 644 931	13 095
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 681 797	1 681 797		
Personnel et comptes rattachés	74 723	74 723		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	125 203	125 203		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	32 656	32 656		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 317	23 317		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	40 779	40 779		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	3 798 741	2 140 715	1 644 931	13 095

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/12/2020	Total au 31/12/2019
VENTES	20 082 043	58 355	20 140 398	18 792 523
PRESTATIONS	7125		7 125	7 125
TOTAL	20 089 168	58 355	20 147 523	18 799 648

EFFECTIFS : 26

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	3 419
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3 419

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montants
Produits d'exploitation	
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
TOTAL PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	NEANT

CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 373
Dettes Congés payés	74 723
Dettes Charges sur CP	33 625
Dettes fiscales	14 953
Autres dettes	
TOTAL CHARGES À PAYER	249 674

PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	NEANT

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

FAITS ESSENTIELS DE L'EXERCICE AYANT UNE INCIDENCE COMPTABLE

Crise sanitaire COVID, avec un impact sur l'activité pendant les périodes de confinement.

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT LA COMPARABILITE D'UN EXERCICE A L'AUTRE

Néant.

AUTRES INFORMATIONS - CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire liée au Covid-19 et le rétablissement de l'état d'urgence sanitaire (décret du 17 octobre 2020) a été prolongé en janvier 2021 jusqu'au 1^{er} juin 2021, et les conséquences sur 2021, constituent un événement postérieur au 31 décembre 2020 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2020, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

nu u w
Copie certifiée conforme
à l'original

3 D DONA

Siège social : 121, rue de Montpellier 94632 Rungis cedex
SAS au capital de 150 000 euros - Siret 56212804100026 - APE 4631Z

TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 125 000,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020	120615,39
Report à nouveau	
Réserves distribuables	4384,61
Total	125000,00

L'assemblée générale, sur la proposition du président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	125000,00
Report à nouveau	
Total	125000,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2019	125 000,00	156,00
2018	125 000,00	156,00
2017	100 000,00	125,00

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

nmw
Copie certifiée conforme
à l'original

3 D DONA

Siège social : 121, rue de Montpellier 94632 Rungis cedex
SAS au capital de 150 000 euros - Siret 56212804100026 - APE 4631Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2021 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 125 000,00 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2020	120615,39
Report à nouveau	
Réserves distribuables	4384,61
Total	125000,00

L'assemblée générale, sur la proposition du président, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	125000,00
Report à nouveau	
Total	125000,00

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2019	125 000,00	156,00
2018	125 000,00	156,00
2017	100 000,00	125,00

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.



Siège social : Immeuble le Phocéen
11 rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille
Tel : +33 (0) 4 91 13 24 08
Fax : +33 (0) 4 91 13 24 07
E-mail : audit@h2a.com

www.h2a.com

3 D DONA

Société par actions simplifiée

121 Rue de Montpellier

MIN de Paris Rungis

94150 RUNGIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020



Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Marseille
Société de Commissaires aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence
S.A.R.L. Au capital de 60 970 60 F - RCS Marseille 414 937 490 - Code APL 741C - n° d'identification intracommerciale TVA FR 364 14637490



Siège social : Immeuble le Phœnix
11 rue Neuve Sainte-Catherine
13007 Marseille
Tel : 133 (0) 4 91 13 24 08
Fax : +33 (0) 4 91 13 24 07
E-mail : audit@h2a.com

www.h2a.com

3 D DONA

Société par actions simplifiée

121 Rue de Montpellier
MIN de Paris Rungis
94150 RUNGIS

Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

L'exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale de votre Société, nous avons effectué l'audit des Comptes Annuels de la société de la SAS 3 D DONA relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints aux pages 5 à 23 du présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponible dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les Comptes Annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

I – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre Audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de la région de Marseille
Société de Commissaires aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel d'Aix-en-Provence
S.A.R.L au capital de 80 975,00 € RCS Marseille 414 937 493 - code APE 7410 - n° d'identification intracommunautaire TVA FR 26414617460

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

II – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Comptes Annuels des informations données dans le Rapport de Gestion du Président et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les Comptes Annuels.

IV – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les Comptes Annuels ont été arrêtés par le Président.

V - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des Comptes Annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes Annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

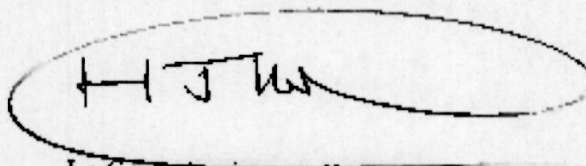
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 14 juin 2021



Le Commissaire aux Comptes.
HUBERT AMENC AUDIT

